Ami du Clergé du 22 septembre 1938

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Instructions du dimanche. — LV. *19e Dim. après la Pentecôte :* Le mot d'une énigme, 513.

Courtes instructions sur le Symbole. — LIV. Qu'est-ce que le péché et peut-il être pardonné ? 514. — LV. La Pénitence, vertu et sacrement, 517.

Les Saints Patrons. — *S. Charles Borromée, Patron des Œuvres d'instruction religieuse :* Son zèle pour l'instruction religieuse, 519.

Conférences à des jeunes gens. — VII. Caprice ou volonté ? 521.

Allocutions de mariage. — V. Pour des fiançailles, 522.

Sujets de circonstance. — *Pour une fête du Travail :* Travail païen, travail matérialiste, travail chrétien, 523.

Pour prêcher sur l'Histoire Sainte. — XLIX. L'Evangile selon S. Mathieu, 524. — L. L'Evangile selon S. Marc, 526.

Le mot sur la Sainte Vierge. — Aimez-vous l' « Ave Maria » ? 528. — Allons à l'échelle blanche, 528.

INSTRUCTIONS DU DIMANCHE

LV

19e Dimanche après la Pentecôte

LE MOT D'UNE ÉNIGME

Mes frères,

« Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » Cette conclusion de la page que nous venons de lire et que nous avions déjà rencontrée dans l'évangile de la Septuagésime, cette conclusion a, suivant une expression très usitée, fait couler beaucoup d'encre ; elle a donné lieu, en effet, à bien des commentaires et soulevé plus d'une controverse.

Pour la comprendre, il ne faut pas la séparer de l'allégorie qui la précède. Autrement, on arrive à lui attribuer un sens tout différent de celui que Notre-Seigneur a voulu lui donner. Expliquons-la donc d'après la parabole elle-même. Sous cette forme, notre évangile nous présente un tableau saisissant de l'histoire de la Religion nouvelle fondée par Jésus-Christ.

I

Au premier plan nous voyons les Juifs.

Le Seigneur les avait choisis pour en faire son peuple, la nation dont il entendait faire la dépositaire, la gardienne de ses promesses, de ses oracles, de son culte, l'instrument de ses desseins, et de laquelle devait naître le Messie, le Rédempteur du genre humain. Nous n'avons pas à nous demander le pourquoi de ce choix. Dieu n'a pas à nous rendre compte de ses actes. Il est le maître absolu de ses dons. Mais sans essayer de pénétrer ses secrets, nous pouvons penser que le peuple juif avait des qualités qui le faisaient plus apte à remplir la mission que Dieu lui avait assignée. Le Messie venu, c'est lui le premier, avant tous les autres, qui devait être et qui fut en réalité appelé à entrer dans la nouvelle alliance que l'Homme-Dieu avait résolu de sceller avec toute l'humanité, et à profiter des bienfaits de cet avènement. C'est pourquoi Jésus a limité au seul territoire juif le théâtre de sa prédication et de ses miracles.

Comment les Juifs ont-ils répondu à l'invitation de Jésus-Christ ? « Ils ne voulurent point venir, » dit l'Evangile. Après lui avoir, à différentes reprises, jeté des pierres et des menaces, ils l'ont fait mourir sur la croix. Ses apôtres, qui ont continué sa mission, ils les ont molestés, traduits devant leurs tribunaux afin de leur interdire toute prédication ; ils ont lapidé le diacre S. Etienne, mis à mort S. Jacques, et « pour leur faire plaisir », rapporte S. Luc, Hérode avait jeté S. Pierre en prison... Et tout cela, parce que Jésus n'avait pas, selon leur attente, restauré le royaume d'Israël, parce qu'il n'était pas entré dans leurs vues politiques et nationales. C'était bien là déjà le racisme et le nationalisme exagéré qui vient d'encourir les condamnations réitérées du Souverain Pontife.

Aux Juifs donc s'applique le mot de l'Evangile : « Ceux qui avaient été conviés n'en ont pas été dignes. » D'eux, Notre-Seigneur a pu dire : « Beaucoup (entendez : tous) ont été appelés, bien peu ont répondu. »

II

Au second plan se montre la Gentilité.

Ce n'était pas seulement le peuple juif que Dieu avait résolu de racheter, d'appeler à la grâce du salut, en envoyant son Fils sur la terre ; c'était tous les hommes, de quelque race, de quelque région qu'ils fussent : « Allez, enseignez toutes les nations, » avait dit le Sauveur. Or la Gentilité se résumait alors dans le monde romain. En effet, Rome avait réduit l'univers connu sous sa domination. Les Apôtres et leurs successeurs s'en partagèrent les diverses contrées. Leur ministère rencontra partout les mêmes oppositions que chez les Juifs de la part des Césars. Néron ouvrit l'ère des persécutions en faisant périr à Rome S. Pierre et S. Paul. Depuis lors les chrétiens ne cessèrent pas d'être inquiétés, tant sous les bons que sous les mauvais empereurs. Dioclétien tenta un suprême effort pour en finir avec le christianisme. On inventait tous les jours de nouveaux supplices. La pudeur des vierges chrétiennes n'était pas moins attaquée que leur foi. On recherchait jusqu'aux livres sacrés pour les détruire, afin qu'il n'en subsistât rien ; les chrétiens n'osaient les avoir dans leurs maisons ni presque les lire. Ainsi, après trois cents ans de persécution, la haine des persécuteurs, loin de désarmer, devenait plus farouche.

Telle a été la réponse du monde romain aux propositions du Dieu de paix. Ayant vieilli dans le culte des idoles et des sens, il ne se résignait pas à s'en défaire. L'argent et la volupté étaient les seuls maîtres et les seules divinités qu'il voulût reconnaître.

Aussi Dieu renouvela-t-il sur ce monde païen les terribles châtiments qu'il avait exercés sur Jérusalem. « Cette nouvelle Babylone, dit Bossuet, imitatrice de l'ancienne, comme elle enflée de ses victoires, triomphante dans ses délices et dans ses richesses, souillée de ses idolâtries et persécutrice du peuple de Dieu, tombe aussi comme elle d'une grande chute, que S. Jean vit à l'avance dans sa vision de Pathmos... Rome est en proie aux barbares, prise trois et quatre fois, pillée, saccagée, détruite. »

De ce monde, comme du peuple juif, Jésus pouvait dire : « Beaucoup seront appelés, bien peu seront élus » ou répondront à l'appel.

III

Au troisième plan, voici ceux qui se sont rendus et se rendent à l'invitation du Roi des rois. En eux reconnaissons tous ceux qui sont nés dans la religion chrétienne ou qui y sont venus de quelque partie du monde et à quelque heure de leur vie que ce soit : c'est la multitude qui compose l'Eglise militante.

Or, parmi eux, on en compte qui ne sont point revêtus de la robe nuptiale. Les uns ne connaissent plus les mystères sacrés que pour y insulter. Ils furent peut-être des enfants pieux, des jeunes fervents; mais l'ambition, les visées politiques, les passions les ont jetés dans l'impiété. Pour effacer parfois, si c'était possible, le sceau du baptême imprimé sur leur front, jusqu'où n'iraient-ils pas ?

D'autres affectent au dehors des sentiments qu'ils n'ont pas au dedans. Ils n'entendent pas leur intérêt de la même manière que les précédents. Il leur faut capter l'estime, la confiance des catholiques, du clergé, et pour cela revêtir une peau de brebis ; ils espèrent ainsi obtenir une protection dont ils se promettent de grands avantages.

D'autres ne se préoccupent point des dispositions que requièrent une foi et une piété sincères ; ils allient le monde et l'Evangile, la religion et les gages donnés à l'incrédulité ; ils appartiennent à deux camps opposés.

D'autres enfin observent certaines pratiques religieuses, prennent part à nos cérémonies, mais vivent habituellement, sans trop s'en inquiéter, dans l'état du péché. Ils savent qu'il est de leur devoir de rentrer dans l'amitié de Dieu, mais ils n'ont pas le courage de rompre avec certaines habitudes ou de sortir d'une ornière déjà ancienne.

Il y eut toujours dans l'Eglise de ces âmes dépourvues, par leur faute, de la livrée exigée par Dieu pour s'asseoir au banquet de la vie surnaturelle : tenue, étiquette qui est aussi glorieuse pour Dieu qu'honorable pour le chrétien. Mais de nos jours, il semble que ces âmes soient la masse, la multitude, le gros de l'humanité. Ici encore la maxime de Jésus se justifie. Tous sont appelés à la vie de la grâce, à être enfants de Dieu ; trop peu en acceptent la condition. Ils sont trop peu nombreux eu égard aux mérites infinis de Notre-Seigneur ; il est mort pour tous les hommes, et combien sont-ils qui rendent sa Passion inutile ! Il a apporté le salut à tous, et combien qui le dédaignent ou le refusent !

Est-ce à dire, m. f., qu'en fin de compte le nombre des élus sera la minorité et même la petite minorité ? Nul ne le sait. Les paroles de l'Evangile d'où certains croient pouvoir le conclure ne sont pas pertinentes ; d'aucuns même en ont tiré la preuve du contraire : telle la conclusion de notre évangile de ce jour, où nous voyons expulsé un seul convive parmi tant d'autres. Les Pères et les Docteurs se sont prononcés très différemment sur ce point. L'Eglise laisse toute liberté à la controverse. Il est donc loisible de discuter à ce sujet. Sans vouloir en déduire aucun argument en faveur de l'une ou de l'autre opinion, rappelons-nous ce que nous dit S. Jean en sa vision de l'Apocalypse : « Je vis ensuite une immense multitude que personne ne pouvait compter, de toutes nations, de toutes tribus, de tous peuples, de toutes langues. »

Si le nombre des pécheurs, des indifférents, des païens est considérable, nous ne savons ce qui se passe à l'heure de la mort. Il est possible que pour cet instant suprême la grâce de Dieu, tout en respectant la liberté humaine, réserve aux âmes de telles lumières, de tels appels, de tels attraits, qu'elles fassent un acte de foi et d'amour qui les sauve.

* *

Mais parce qu'il reste et restera jusqu'à la fin une terrible incertitude au sujet du salut, parce que debout aujourd'hui, il est possible que nous tombions demain, parce que, pas plus que l'Apôtre, nul ne sait, d'une science absolue, s'il est digne d'amour ou de haine, nous devons vivre dans une crainte salutaire de nous laisser dépouiller de la robe nuptiale, demander avec instance au divin Maître et à la T. S. Vierge de nous aider à la garder, afin qu'au sortir de ce monde nous soyons admis à participer avec les élus au banquet de l'éternelle vie. Ainsi soit-il.

COURTES INSTRUCTIONS SUR LE SYMBOLE

LIV

« La rémission des péchés »

QU'EST-CE QUE LE PÉCHÉ ET PEUT-IL ÊTRE PARDONNÉ ?

Mes frères,

Lorsque le 10e article du Symbole nous enjoint de croire à la rémission des péchés, il offre, en quelques mots très brefs, une vaste matière à nos méditations. Nous devrons examiner tour à tour : le péché, — la pénitence, — la contrition, — la doctrine de la confession, — la pratique de la confession, — le ferme propos, — la satisfaction, — la persévérance, — et enfin les modes exceptionnels de rémission des péchés.

Ces neuf problèmes formeront le sujet d'autant d'instructions. Il n'en faut pas moins pour nous donner un aperçu suffisant d'une doctrine si importante. Et dès aujourd'hui, en analysant la notion de la faute, nous nous poserons deux questions : 1o En quoi consiste le péché ? 2o Peut-il être pardonné ?

I. — *Qu'est-ce que le péché ?*

Une désobéissance volontaire à la loi de Dieu : telle est la définition du péché. Mais ces quelques mots, qui paraissent si simples, renferment une vaste doctrine.

1. Ils supposent d'abord que Dieu existe, — ce que nous n'avons plus à prouver ici, — et qu'il a le pouvoir de nous imposer des lois. Ce dernier point résulte de ce que le Seigneur, ayant créé toutes choses, reste le Maître et le Dominateur absolu des œuvres qu'il a tirées du néant. Il découle encore de sa puissance organisatrice, de son autorité et de sa sagesse infinies, ainsi que du fait qu'il s'est offert lui-même comme le but suprême auquel nous devons tendre. Le Très-Haut peut d'ailleurs nous dicter ses ordres soit directement, comme il l'a fait pour le Décalogue et les préceptes de la Révélation, soit indirectement, en gravant dans nos consciences ces principes moraux qu'on appelle la loi naturelle, ou encore en déléguant sa puissance législative à l'Eglise qui le représente ici-bas.

Si Dieu a le droit de nous commander, nous avons le devoir d'obéir. Cela va de soi, et cela signifie que nous sommes tenus de faire passer l'exécution de la

volonté divine avant la nôtre propre. En cas de divergence entre ces deux volontés, c'est la nôtre, l'inférieure, qui doit naturellement céder.

2. Nous devons obéir, mais le pouvons-nous ? L'obéissance, comme tout acte volontaire, suppose un choix et une détermination. Pour prendre cette décision, il est nécessaire d'être libre. Donc l'obéissance postule la liberté.

Il s'est trouvé des hommes pour nier cette liberté humaine qui est l'un de nos plus précieux apanages. Les uns n'ont voulu voir en nous qu'une matière organisée, inflexiblement soumise aux lois physico-chimiques ; d'autres ont cherché à nous enchaîner à un destin fatal ; d'autres encore ont nuancé de mille façons ces deux hypothèses premières. Aucune de leurs théories ne peut résister à l'expérience des faits ni à la certitude intime que nous avons de notre liberté. Nous savons parfaitement que nous pouvons choisir entre le bien et le mal : nul d'entre nous ne discutera ce point. C'est en cela précisément que consiste la moralité de nos actes. Si nous choisissons ce qui est conforme à la loi de Dieu, nous agissons méritoirement ; dans le cas contraire, nous commettons un geste de révolte, qui est le péché.

3. Cette rébellion, pour qu'elle soit réelle, ne doit pas être simplement matérielle. Il peut arriver qu'on transgresse la loi parce qu'on l'ignore, ou par inadvertance, ou parce que, dans certains cas, un motif grave nous autorise à y poser une exception. Dans ces cas, il n'y a pas de péché proprement dit, parce qu'il manque à l'acte matériel au moins un, et peut-être deux, de ses éléments essentiels : la pleine connaissance de l'ordre divin et le consentement formel à la prévarication.

Au contraire, quand on sait très bien que quelque chose est défendu et qu'on veut le faire quand même, — ou bien quand on refuse d'accomplir quelque chose prescrit par Dieu, — aucune hésitation n'est possible : il y a certainement péché, puisque, incontestablement, on a désobéi.

Pourtant l'infraction elle-même présente des degrés divers. Si l'on se borne à considérer celui qu'elle tend à léser, Dieu, — et celui qui la commet, l'homme, — on se trouve en présence de deux termes dont chacun est toujours identique à lui-même, et on serait tenté d'en conclure que le délit est toujours égal. Mais ce point de vue est faux parce qu'incomplet. Il est indispensable d'y ajouter l'analyse de l'acte lui-même, et c'est ce dernier examen qui nous révèlera si la faute est de nature à nous séparer entièrement du Seigneur, ou seulement à refroidir la bienveillance qu'il a pour nous. Le péché est grave, ou mortel, quand il nous oppose totalement au Maître ; il est véniel lorsqu'il diminue simplement en nous le lien de la divine charité. Le péché mortel nous fait perdre l'état de grâce ; le péché véniel l'affaiblit, sans le faire disparaître totalement. Cela ne veut pas dire que cette dernière faute soit insignifiante ou *légère*, comme on la nomme trop souvent : tout ce qui s'attaque au Seigneur est grave ; mais cela signifie que la gravité du péché véniel est moindre que celle du péché mortel, soit en elle-même, soit par les conséquences qu'elle comporte.

Notons, en passant, qu'une faute, mortelle en elle-même, peut parfois, dans des circonstances déterminées, devenir simplement vénielle. Cela se produit notamment lorsque l'advertance ou le consentement au mal, sans être complètement supprimés comme nous l'envisagions tout à l'heure, sont suffisamment diminués pour atténuer la responsabilité de l'homme libre et, par suite, sa culpabilité.

4. Parmi la multitude des péchés, les uns s'attaquent surtout à la foi, d'autres principalement aux mœurs. Nous ne chercherons pas à en dresser le catalogue complet ; qu'il nous suffise de dire qu'on peut les ranger en trois catégories principales : ceux qui sont opposés directement à nos devoirs envers Dieu ; ceux qui nous font manquer à nos obligations à l'égard du prochain ; ceux enfin qui sont contraires aux charges que nous avons envers nous-mêmes et à nos devoirs d'état.

N'oublions pas cette autre classification d'après laquelle on met à part et, pour ainsi dire, au-dessus des autres les sept sortes de péchés que l'on désigne sous le nom de *péchés capitaux*. Ils ne diffèrent pas, dans leur essence, de la foule des autres fautes. Mais on attire spécialement sur eux l'attention des fidèles, parce que les dispositions et les tendances qu'ils supposent dans une âme en font généralement la cause et la source de beaucoup d'autres péchés. Au point de vue pratique, c'est donc contre ceux-là qu'il faut d'abord et surtout réagir.

5. De tout ce que nous venons de dire, on doit conclure que le péché résulte toujours d'un acte libre, volontairement posé par l'homme. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que cet acte ait été matérialisé : une pensée intime, une parole peuvent être aussi coupables qu'un geste plus extérieur ; les omissions mêmes rentrent dans la définition que nous avons donnée, puisqu'elles supposent une déviation analogue de la volonté. C'est justement parce que la faute est la résultante d'un acte, que nous l'appelons le péché actuel.

Ici, une objection se présente : « Il y a, dira-t-on, au moins une faute qui n'est pas imputable à notre acte personnel, et qui néanmoins nous est imputée : c'est celle qu'on désigne sous le nom de *péché originel.* » — La réponse n'est pas difficile. En la personne de ceux qui le commirent, c'est-à-dire Adam et Eve, le péché maintenant dénommé originel fut nettement et proprement un péché actuel. Il n'en est pas de même pour nous. Sans avoir commis la faute elle-même, nous avons seulement hérité de la souillure qu'elle a produite, comme un fils hérite de la fortune ou de l'infamie de son père. Mais il importe de bien souligner que Dieu ne châtie point en nous cette tare, comme il a puni le crime en nos premiers parents. La solidarité de la race humaine nous en fait porter les tristes conséquences sans que la culpabilité proprement dite nous en soit attribuée. La faute originelle est donc très nettement distincte de tous les autres péchés.

II. — *Le péché peut-il être pardonné ?*

1. Il n'y aurait rien d'invraisemblable à penser que le péché, si minime soit-il, soit radicalement impardonnable.

En effet, sous quel angle qu'on l'examine, il présente quelque chose d'absolu et donc de définitif. L'Etre offensé par lui étant infini, l'outrage qui lui est adressé participe en quelque sorte à cette infinité. L'acte lui-même nous met en opposition nette avec Dieu. Et quant à l'auteur de la faute, l'homme, il était, par sa nature même, libre de ne pas l'accomplir.

Cependant, malgré sa rigueur logique, ce raisonnement est heureusement faux, car il néglige un cer-

tain nombre de points qui doivent nous rendre le courage et l'espoir.

D'abord, Dieu n'est pas seulement juste : il est aussi infiniment miséricordieux. Sa bonté souveraine le porte à la clémence et il est parfaitement libre de pardonner, quand il le juge à propos, à quiconque a lésé des droits qui, en somme, ne concernent que lui seul. Il est bien vrai que le péché nous oppose à lui. Mais, en premier lieu, cette opposition n'est pas toujours totale, puisque la faute vénielle ne tue pas en nous la charité ; et même dans le cas du péché mortel, cette opposition, pour si radicale qu'elle puisse être dans le moment présent, n'est pas, néanmoins, définitive : il reste au coupable la possibilité de revenir sur son erreur et de la réparer par une attitude contraire. Enfin, si l'on envisage l'auteur du délit, on s'apercevra vite que sa liberté, souvent diminuée par des circonstances extérieures à elle, est surtout essentiellement mobile, de sorte qu'elle peut, à chaque instant, changer d'objet et se modifier favorablement en passant du mal au bien.

Nous avons donc la consolation de nous dire qu'il n'y a pas d'impossibilité théorique à ce que le péché soit pardonné.

2. Toutefois, du point de vue pratique, cela ne nous avance pas beaucoup. Du fait que le Seigneur est en droit de manifester sa clémence à l'égard du pécheur, on ne peut pas conclure qu'en fait il consent à user de ce pouvoir. Et c'est là le problème le plus angoissant pour la destinée éternelle de nos pauvres âmes.

Rassurons-nous, cependant, m. f. Non seulement Dieu peut nous absoudre, mais encore il veut user de cette douce prérogative. Son excellence même nous l'insinue, car enfin il serait difficile de concilier avec sa bonté sans limites le fait qu'il aurait créé tous les hommes en prévoyant qu'ils pécheraient tous irrémissiblement et seraient par suite tous voués à l'enfer. Qu'il y ait des condamnés, c'est juste ; c'était aussi nécessaire dans l'économie générale du plan divin. Que tout le monde le soit, c'eût été vraiment bien rigoureux.

Mais il y a mieux encore. Dans sa Révélation infaillible, Dieu a eu soin de nous affirmer la réalité du pardon. Très nombreux sont les textes où il assure que le repentir procure notre paix avec lui et le retour de notre âme à sa grâce. Ce qu'il y a de plus significatif dans ces paroles, c'est qu'elles ne sont pas toutes contenues dans le Nouveau Testament qui est la loi de l'amour. On les rencontre déjà au temps de la loi de crainte, dans l'Ancien Testament. Si donc, dès l'époque où Jehovah se posait en justicier sévère en face d'un peuple prévaricateur, il avait soin de tempérer son équité rigide par une bienveillance paternelle, à combien plus forte raison doit-il, maintenant, user de miséricorde envers les malheureux pécheurs, puisqu'il a voulu se réconcilier avec l'humanité qui s'était rendue coupable depuis le péché originel.

Car l'œuvre de Dieu proclame aussi ses intentions généreuses. Le Tout-Puissant a fait quelque chose qu'on est tenté de croire plus merveilleux encore que la création du monde : il a organisé sa rédemption.

L'Incarnation de N.-S. Jésus-Christ, sa venue sur la terre, sa mission divine, sa prédication et ses miracles, ses tortures et sa mort affreuse, tout cela n'aurait aucun sens si Dieu n'avait pas voulu pardonner. C'est principalement, — ainsi que l'indique le mot *rédemption*, — en vue de libérer les hommes du péché que le Seigneur a délégué son Fils qui, en nous proposant une alliance nouvelle sous un Code plus doux, nous a apporté également les moyens de reconquérir la grâce et le paradis. C'est parce qu'il tenait à ce que nous sachions qu'il venait nous sauver, qu'il a voulu se faire appeler précisément *Sauveur*.

Nous reconnaîtrons volontiers, et avec une humble gratitude, que nous n'aurions jamais pu nous arracher à l'esclavage du crime si nous avions été abandonnés à nos seules forces. Notre volonté eût été trop faible pour nous faire surmonter nos mauvais instincts, si elle n'avait été soutenue et comme revivifiée par les secours spirituels d'En-haut. Nos expiations elles-mêmes n'auraient jamais été suffisantes pour compenser équitablement la grandeur de nos péchés, pas plus qu'elles n'eussent été dignes d'être accueillies par la Majesté suprême.

Il fallait donc que quelqu'un s'interposât entre Dieu et nous, entre lesquels il n'y a pas de commune mesure. Il fallait quelqu'un qui descendît du ciel pour nous proposer les conditions de l'amnistie, et qui expiât assez noblement les péchés de l'univers pour que Dieu consentît à les oublier. Il fallait que ce quelqu'un fût un Dieu, afin de pouvoir traiter d'égal à égal avec l'Eternel ; il fallait aussi qu'il fût un homme, afin que le châtiment qu'il subissait à notre place pût nous profiter, en vertu de la solidarité humaine.

La difficulté paraît insoluble. Dieu l'a magnifiquement tranchée en nous accordant le Messie.

Est-ce à dire que dans le labeur de notre rachat Jésus doive tout accomplir et qu'il ne nous reste, à nous, rien à faire ?

Le penser serait méconnaître à la fois la justice du ciel et la nature du péché. Etant donné que le coupable s'est librement révolté, il est indispensable qu'un geste libre et personnel de sa part désavoue le crime passé. Car Dieu ne veut contraindre personne, même pour le bonheur. Il offre la rémission de la faute, mais chacun garde le triste pouvoir de la refuser : telle est la rançon de la liberté de l'homme. Seulement, comme notre retour vers le Seigneur ne suffirait pas à nous mériter son indulgence, Jésus Médiateur y ajoute le prix infini de ses mérites, et c'est ainsi que l'équilibre est enfin réalisé.

Notre geste de repentir ne doit d'ailleurs pas se borner à de simples formules murmurées du bout des lèvres. Dieu ne se laisse pas prendre aux apparences. Il exige — et l'on reconnaîtra que ce n'est pas trop — un regret réel, venu du cœur et influant sur les décisions à prendre pour l'amélioration de l'avenir. Il veut, en outre, que le pécheur accepte et accomplisse, en ce monde ou dans le purgatoire, le châtiment temporaire et réduit qui l'unira à la grande expiation du Christ et lui permettra d'en recueillir les fruits.

* *

M. f., on ne saurait que s'émerveiller du contraste qui se trouve entre la laideur du péché et la bonté du Dieu qui pardonne. Mais cette clémence ne doit pas nous inciter à nous laisser aller à des fautes, sous prétexte que nous irons ensuite nous en confesser et serons pardonnés. Elle doit, au contraire, nous engager à résister plus vaillamment aux désirs pervers qui nous conduisent à offenser le Dieu bon par cet acte si grave qu'est le péché. Craignons toujours de lasser la patience du ciel, qui pourrait finir par nous retirer les grâces dont nous avons abusé, et fuyons le péché. Ainsi soit-il.

LV

LA PÉNITENCE, VERTU ET SACREMENT

Mes frères,

De même qu'une maladie a son remède, ainsi le péché a sa contre-partie, que l'on nomme la *pénitence*. Celle-ci est la condition essentielle sans quoi nul pardon ne pourrait être obtenu. Il y a donc, pour nous, une grande importance pratique à bien savoir ce que c'est que la pénitence, afin de pouvoir la faire passer dans notre vie quotidienne, puisque malheureusement tout homme est pécheur. Afin de mieux nous pénétrer de ce qu'elle exige, nous allons étudier d'abord sa notion générale, — puis l'aspect qu'elle présente comme vertu, — et enfin comment elle s'incorpore à un sacrement.

I. — *La pénitence en général*

L'expression *pénitence* a été employée dans plusieurs sens assez éloignés les uns des autres et qui ne correspondent pas tous à la signification que lui attribue l'Eglise. Aussi, pour éviter toute équivoque, est-il nécessaire de bien fixer d'abord l'acception dans laquelle nous allons employer ce mot.

1. Quelquefois, aux époques anciennes surtout, il a été pris comme synonyme de *lassitude*. C'est ainsi que Cicéron en use, dans son livre *Sur la vieillesse,* lorsqu'il parle d'un homme qui, devenu centenaire, sentirait peser sa sénilité comme un fardeau. Une signification qui se rapproche de celle-là, c'est celle de *dégoût*. Quelquefois on est porté à confondre la pénitence avec le *regret,* qui fait qu'on déplore la perte des biens dont on ne peut plus jouir, ou avec le *remords* qui est la honte d'avoir accompli une action déshonorante. Enfin, dans un domaine plus strictement religieux, Luther a voulu détourner l'expression « pénitence » de son sens naturel pour en faire, non plus le repentir des péchés, mais la résolution de mener désormais une vie meilleure.

Il y a, comme presque toujours, une petite part de vérité dans ces erreurs ; mais il n'en reste pas moins que ce sont des erreurs tout de même. Le vieillard peut être las de la vie qui désormais ne lui apportera plus que des infirmités et des peines, et demeurer néanmoins fier de son passé, s'il l'a marqué par des actions vertueuses. Le dégoût est une répulsion plutôt instinctive que raisonnée. Le regret comporte, la plupart du temps, une forte dose d'amour de soi-même. Le remords en lui-même n'a rien de surnaturel. Et quant à faire de la pénitence une résolution de vie plus parfaite, c'est tout simplement confondre le passé avec l'avenir, la pénitence et le ferme propos.

Au sens théologique, la pénitence est le regret d'avoir offensé Dieu.

Ceci posé, nous concéderons qu'à la pénitence proprement dite peuvent souvent s'adjoindre les sentiments dont nous venons de parler. Ainsi il arrive que l'on ressent la lassitude morale d'une vie de désordre, que l'on se dégoûte des plaisirs malsains, que l'on regrette des fautes dont on éprouve du remords, et il est assez logique que ces impressions diverses conduisent un homme à se décider à améliorer son genre d'existence. Mais tous ces éléments sont secondaires, on peut même dire extrinsèques, à la pénitence telle que Dieu la demande. Ce ne sont que des sentiments plus ou moins impulsifs, et qui par conséquent ne mettent en jeu que la partie inférieure de notre âme, la sensibilité.

2. A l'opposé, la pénitence dont nous parlons provient de nos facultés les plus hautes. Elle est basée sur un raisonnement qui provoque un double acte de volonté.

Elle consiste à analyser la faute commise, et à y reconnaître les caractéristiques qui la mettent en contradiction avec la loi de Dieu. Etant donné que cette dernière est juste et bonne, une comparaison très facile permettra de constater pourquoi et en quoi notre action coupable est inique et mauvaise. Dès lors notre conscience aura rendu son jugement qui condamnera notre façon antérieure d'agir. — Mais ce ne sera que le premier stade de la conversion. Il faudra maintenant que la volonté intervienne pour détester le péché commis et le désavouer nettement. De même que la faute a été un acte librement commis, ainsi faut-il que la pénitence qui la rachète fasse jouer notre liberté en un sens opposé au précédent, afin de corriger sa déviation et de la remettre dans le droit chemin. A ce prix seulement notre attitude se retrouvera conforme à ce que le Seigneur attend de nous.

De ce qui précède, il est aisé de conclure qu'une pénitence peut être excellente et très efficace, même si elle est dépourvue de ces impressions sensibles que nous avons signalées. Il faut et il suffit que l'on ait compris le mal et qu'on s'en soit détourné. Une seule condition s'ajoutera à cette base fondamentale : ce sera la résolution de ne plus retomber dans le péché ; mais nous aurons à y revenir en parlant du ferme propos.

Une remarque s'impose néanmoins. Dans le langage courant, les mots regret, repentir, remords et quelques autres sont fréquemment pris comme synonymes. Mais lorsque nous les emploierons dans la question qui nous occupe, nous aurons à nous souvenir qu'ils doivent être interprétés non plus dans leur sens primitif, mais dans celui qui correspond à la définition vraie de la pénitence. Ainsi avertis, nous pourrons nous conformer à l'usage commun sans que, pour notre doctrine, en résulte aucun inconvénient.

II. — *La vertu de pénitence*

La vertu n'est pas autre chose que la disposition de la volonté à agir suivant ce qui est bien. Elle exige donc, ainsi que l'indique l'étymologie même de son nom, une certaine force d'âme, car il faut plus d'énergie pour se plier à la règle morale que pour se laisser entraîner au gré de ses penchants. C'est bien ainsi que le reconnaît tout le monde, en accordant à l'homme vertueux un éloge et un honneur qu'il refuse aux gens dégradés par le vice.

Toutefois, la vigueur spirituelle ne suffit pas à constituer la vertu. Il y faut, en outre, d'autres conditions que S. Thomas d'Aquin résume en disant que la vertu est « une bonne qualité de l'âme qui nous fait vivre correctement, qui nous fait éviter le mal et que Dieu opère en nous, sans nous. »

La définition de la vertu étant ainsi complétée, il nous reste à nous demander si elle est applicable à la pénitence.

Ecartons, au préalable, la difficulté qui proviendrait de ce que, en principe, les vertus infuses en nous par le Seigneur supposent la grâce sanctifiante, dont le pécheur est forcément privé. Cette objection tendrait à faire croire que la pénitence est radicalement impossible. Mais il faut d'abord la restreindre aux seuls coupables de péché mortel. Les hommes qui n'ont commis que des fautes vénielles ont con-

servé l'état de grâce ; ils ont, d'autre part, lieu de se repentir de ces péchés véniels ; ils peuvent donc pratiquer la pénitence avec l'aide de Dieu. Quant à ce qui concerne les autres, les pécheurs tombés dans une faute mortelle, une distinction s'impose. Si on parle de vertus infuses au sens très strict que les théologiens donnent à ce terme, on ne peut ranger la pénitence dans cette catégorie, pour la raison que nous venons d'exposer. Mais si nous prenons cette expression dans le sens plus large, et également admis par la théologie, d'une certaine promptitude et facilité à accomplir des actes bons avec l'aide du ciel, nous devons reconnaître que ce secours est possible, et de plus qu'en fait il est accordé aux pécheurs par la miséricorde divine. C'est ainsi que l'entend le Docteur angélique lorsqu'il affirme que la pénitence, suivant qu'on la considère en elle-même ou dans son action, est « une vertu ou un acte de vertu. »

Cela est facile à prouver par les multiples actes de repentir que la Bible a consignés avec éloge. Nous ne citerons, dans l'Ancien Testament, que le plus célèbre : la pénitence du roi David qui, après une heure d'égarement, détesta publiquement sa faute et en fit une rigoureuse pénitence. Au surplus, le bon Dieu ne demande jamais rien d'impossible : il est trop infiniment sage pour cela. Or il nous exhorte lui-même à pratiquer la vertu dont nous parlons, notamment dans le texte évangélique de S. Mathieu : « Faites pénitence... » La pénitence est donc possible, même pour les pires criminels, car l'engagement divin ne comporte aucune restriction.

Nous reconnaîtrons volontiers que nos propres forces ne suffiraient pas à nous inspirer une horreur du péché suffisante pour nous rendre dignes du pardon. Mais c'est précisément pour remédier à cette défectuosité que nous est accordée l'aide céleste. Il faut toujours en revenir à ce principe que de nous-même nous ne pouvons rien, mais que « nous pouvons tout, suivant la parole de S. Paul, en Celui qui nous fortifie. »

Dès lors, toutes les qualités essentiellement requises pour la vertu se trouvent réunies dans la pénitence. Celle-ci nous ramène à l'union avec Dieu qui est notre but suprême, elle nous remet dans une situation normale, nous incite à fuir désormais le mal, et elle se produit en notre âme grâce à la bonté du Seigneur.

On exige encore qu'une vertu soit *une habitude*. Un seul acte ne suffit pas à la créer s'il doit être fugace et sans lendemain. Mais cette condition est également réalisée dans la vertu qui nous occupe. Quiconque a réellement compris la malice du péché et mesuré l'étendue de ses torts, est logiquement porté à ne pas se contenter d'un seul geste de contrition. Il consacrera volontiers le reste de ses jours à implorer la pitié d'En-haut et expiera, sans hésitation, ses égarements passés. Ainsi le regret de ses fautes s'établira dans son âme d'une façon durable, et en quelque sorte permanente, créant l'habitude surnaturelle qui achèvera la réalisation de la vertu.

Signalons enfin que l'on rattache généralement la vertu de pénitence à celle de justice. Rien de plus exact, puisqu'il s'agit de réparer l'outrage fait à Dieu. Le fidèle ne regrette pas ses fautes à cause des inconvénients ou du déshonneur qui en ont peut-être résulté pour lui-même. Il les déplore parce qu'elles ont offensé le Seigneur, lésé sa Majesté et ses droits suprêmes. Il est donc équitable qu'une réparation soit accomplie à l'égard du Très-Haut, et elle s'effectue quand nous faisons pénitence de nos péchés.

III. — *Le sacrement de Pénitence*

M. f., tout ce que nous venons de développer jusqu'à présent s'adresse à la généralité des hommes. La vertu de pénitence a été nécessaire, et a été pratiquée, depuis le péché originel. Mais Notre-Seigneur, dans sa tendresse sans bornes, a voulu rendre plus facile encore le pardon des brebis qui seraient fidèles à son troupeau. Alors que les autres rencontrent souvent de graves obstacles à une pénitence réelle et efficace, les fils de l'Eglise romaine disposent d'un moyen surnaturel de réconciliation, institué par Jésus pour leur rendre la grâce sanctifiante : c'est le sacrement de Pénitence, qui constitue un des dons les plus précieux que le Rédempteur ait pu nous léguer.

1. L'institution de ce sacrement ne saurait être révoquée en doute. Les textes évangéliques qui la relatent ou qui s'y rapportent sont trop clairs et trop formels pour cela.

Voici d'abord celui de S. Jean, qui reproduit les paroles de Jésus : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie... Recevez le Saint-Esprit : ceux à qui vous remettrez les péchés seront pardonnés; ceux à qui vous les retiendrez, n'en seront pas déchargés. » Il s'agit bien d'une mission confiée par le Christ à ses apôtres, et d'une mission analogue à celle qu'il avait reçue lui-même. Ainsi, de même qu'à plusieurs reprises il avait absous ceux qui s'adressaient à lui, leur disant : « Tes péchés te sont remis, » de même il se sert d'une expression semblable pour transmettre à ceux qui continueront son œuvre, l'autorité dont ils auront besoin pour purifier les cœurs. — On ne saurait dire que Notre-Seigneur, dans ce passage, confère simplement à ses apôtres le pouvoir de déclarer que les péchés sont pardonnés. Une pareille déclaration n'aurait aucun sens et ne correspondrait à aucune réalité pratique. Il est évident, pour quiconque n'est pas aveuglé par la mauvaise foi, que le Messie accorde bien une juridiction réelle, et que par suite, cette juridiction devra s'exercer sous une forme judiciaire, c'est-à-dire devra comporter d'abord la connaissance des fautes, sans laquelle tout jugement serait impossible, et se terminer par une sentence conforme aux règles du droit religieux. — Il est nécessaire de souligner que la puissance ainsi attribuée aux représentants du Christ ne comporte par elle-même aucune limitation, de sorte qu'en principe tous les péchés des chrétiens en relèvent normalement.

Le texte de S. Jean n'est d'ailleurs pas isolé. Il se corrobore par celui de l'Evangile selon S. Mathieu : « Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel, » et par celui de S. Marc : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, » ce qui enveloppe la même idée sous une métaphore facile à comprendre.

En outre, le pouvoir de rémission des péchés est accordé de telle façon qu'il puisse se reproduire, non pas une seule fois dans la vie d'un homme, mais autant de fois que l'exigeront les circonstances. Cela résulte de la réponse donnée à S. Pierre qui s'inquiétait de savoir si, en cas de rechute, le pécheur ne devait pas être abandonné. Une telle solution eût été conforme à la plus rigoureuse logique, car, en théorie, un homme qui a eu le bonheur inouï de se voir rétablir dans ses droits spirituels ne mériterait plus d'intérêt après plusieurs récidives. Mais Notre-

Seigneur était trop miséricordieux, et il connaissait trop la fragilité humaine, pour se ranger à ce point de vue. Aussi s'empressa-t-il de dire à son apôtre : « Je ne vous dis pas de pardonner jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois, » ce qui, dans le langage imagé de l'Orient, équivalait à ceci : « autant de fois qu'il sera nécessaire. »

2. Le premier caractère du sacrement, c'est-à-dire l'institution par le Christ, est donc réalisé dans le sacrement de pénitence. Le second, la production de la grâce, n'a pas besoin d'être expliqué, tant il résulte évidemment de la nature des choses.

Quant au dernier, le signe sensible, il s'y retrouve également. Nous n'avons qu'à nous rapporter, pour en être assurés, au saint concile de Trente, qui indique fort bien en quoi consistent, dans le cas présent, les deux parties de ce symbole : la matière et la forme. La matière, déclare l'infaillible Synode, ce sont les actes du pénitent : la contrition, l'aveu, la satisfaction. Et la forme n'est autre chose que la sentence sacerdotale qui, après l'instruction de la cause, va clôturer les débats comme on le fait dans tout tribunal. Les mots : « Je vous absous, » achèvent le rite sacramentel. Dès qu'ils sont prononcés, la réconciliation est accomplie et le pécheur est libéré.

* *

M. f., ce simple exposé doit nous pénétrer d'une vive répulsion pour le péché, qu'il est si difficile de détruire, et dont les effets sont si désastreux. Dieu veuille nous inculquer la volonté très ferme de ne jamais retomber dans un état qui exige un si grand effort quand on en veut sortir ! Toutefois, le sentiment qui doit dominer dans nos cœurs, c'est celui d'une gratitude immense à l'égard du Dieu bon et clément qui aurait pu nous abandonner au malheur de notre destin, et qui, au contraire, nous accorde, chaque jour si nous le voulons, la possibilité de rentrer en grâce auprès de lui et de reconquérir nos droits à l'héritage qu'il nous a promis. Ainsi soit-il.

LES SAINTS PATRONS

S. Charles Borromée,
Patron des Œuvres d'instruction religieuse

(4 novembre)

SON ZÈLE POUR L'INSTRUCTION RELIGIEUSE

Mes frères,

Par Lettres apostoliques du 26 avril 1932, N. S. P. le pape Pie XI a institué S. Charles Borromée et S. Robert Bellarmin Patrons et Protecteurs célestes de l'Archiconfrérie romaine de la doctrine chrétienne, érigée dans l'église de Notre-Dame des Pleurs. Il les a donnés en même temps comme Patrons à toutes les œuvres d'instruction religieuse dans tout l'univers.

En ce jour de sa fête, je ne vous parlerai que de S. Charles, et il ne me sera pas difficile de justifier le titre que le Souverain Pontife lui a décerné; il me suffira, pour cela, de vous montrer ce que ce grand évêque a fait pour l'enseignement religieux à tous les degrés.

I. — *Son zèle pour instruire son peuple*

D'abord, il s'est instruit lui-même afin de pouvoir instruire les autres.

Né au château d'Arona, sur le lac Majeur, en Italie, le 2 octobre 1538, de Gilbert Borromée et de Marguerite de Médicis, dès qu'il en a l'âge il se livre à l'étude. Il fait d'abord ses humanités à Milan, puis il se rend à Pavie où il étudie le droit civil et le droit canonique. Tandis que ses camarades d'école perdent leur temps en amusements et en débauches, lui s'en tient rigoureusement éloigné, malgré les efforts qu'on fait pour le corrompre, et son travail persévérant lui permet de conquérir le titre de Docteur.

Son oncle maternel, Jean-Ange de Médicis, élu pape sur les entrefaites sous le nom de Pie IV, l'appelle à Rome, lui confère le chapeau de cardinal et se l'associe dans le gouvernement de l'Eglise. Puis notre saint ayant reçu la prêtrise, son oncle le nomme archevêque de Milan.

La principale fonction de l'évêque est d'instruire. S. Charles importuna si bien son oncle afin de s'acquitter de ce devoir, que Pie IV finit par lui donner la permission de quitter Rome pour aller évangéliser ses diocésains, qui en avaient grand besoin. Toute sa vie, surtout quand la mort de Pie IV, en lui rendant sa pleine liberté, lui permit de se consacrer exclusivement à son diocèse, toute sa vie il va l'employer à instruire son immense troupeau.

Il commence d'abord par Milan, d'où l'usage des sacrements était presque banni, où le libertinage était général, où les préceptes les plus élémentaires de la morale chrétienne étaient méconnus, tant était grande chez tous l'ignorance religieuse. Il prêche dans sa cathédrale, il prêche dans les différentes églises de la ville, il prêche dans les chapelles des communautés religieuses. On raconte qu'un jour où l'on faisait en la cathédrale de Milan la solennité des Quarante-Heures avec un concours considérable de fidèles, il y prêcha tout le temps que dura l'exposition du St-Sacrement, recommençant de prendre la parole chaque fois qu'arrivait une nouvelle procession qui lui offrait un auditoire nouveau. Sa parole était animée d'un feu tout céleste, qui portait la lumière et l'onction jusqu'au fond des consciences, tellement que beaucoup sortaient de ses sermons en pleurant et résolus à rompre à tout prix avec le péché.

Se sachant redevable à tous ses diocésains, S. Charles déployait le même zèle dans l'évangélisation des campagnes. Au cours de ses visites pastorales, il prêchait dans tous les villages et hameaux où il passait. Il n'en était point de si inaccessibles où il ne voulut se rendre. C'est ainsi que, malgré les remontrances de son entourage, il fit la visite de trois vallées de la Suisse qui faisaient partie de son diocèse. L'ignorance y était complète, le vice y régnait en maître, les chemins en étaient affreux ; mais il alla partout et partout répandit la lumière de l'Evangile, avec la crainte de Dieu et un vif désir du salut, qui ramena les populations de ces vallées dans le chemin du ciel.

Il eut plus de mal encore dans certaines gorges des Alpes que l'hérésie protestante avait envahies. Pour y pénétrer, il était obligé d'aller à pieds et souvent avec des crampons de fer à ses souliers pour avancer sur le sol glacé ou se tenir ferme entre les précipices ; quelquefois même il dut se traîner sur les genoux pour franchir les endroits dangereux. Souvent, après mille fatigues, il ne trouvait pour nourriture, au terme de sa course apostolique, que quelques châtaignes et de l'eau de neige. Rien de tout cela n'était capable de le décourager. Il prê-

chait, faisait le catéchisme à ces populations isolées qui n'avaient probablement jamais vu d'évêque, du moins chez eux ; il bénissait les églises, les cimetières, les cloches, visitait les malades et ne se retirait qu'après avoir distribué à tous le pain de vérité.

II. — *Son zèle pour le faire instruire*

Mais, même en se dévouant à l'excès, S. Charles ne pouvait tout faire par lui-même. Aussi prend-il à tâche de se donner de dignes coopérateurs, en formant des prêtres pieux et instruits.

Il commence par compléter l'instruction des prêtres qu'il trouve en exercice. Elle laissait grandement à désirer. Il organise pour eux des conférences qu'il préside, soit par lui-même, soit par de doctes ecclésiastiques qu'il a réunis dans son palais. Il crée trois nouvelles prébendes dans sa cathédrale : une « théologale », pour prêcher tous les dimanches et donner deux fois par semaine une leçon de théologie aux clercs; une « pénitencière », pour absoudre des cas réservés et présider aux conférences des cas de conscience ; et une « doctorale », pour enseigner aux ecclésiastiques le droit canon et leur apprendre les ordonnances de l'Eglise.

Mais c'est surtout en faveur des futurs prêtres que s'exerce son zèle. L'institution des séminaires, jusque là inconnus, avait été prescrite par le concile de Trente, terminé grâce au zèle de notre saint sous le pontificat de son oncle. S. Charles fut le premier à créer ces pépinières de prêtres, donnant ainsi un exemple que bientôt tous les évêques s'empresseront de suivre.

Il érige d'abord dans les environs de Milan trois Petits Séminaires, où loin du monde, loin des dangers qu'il a connus lui-même au cours de ses études, les futurs élèves du sanctuaire étudient la grammaire et font leurs humanités.

Il fonde ensuite, à Milan même, trois Grands Séminaires où les études théologiques sont proportionnées aux capacités de ceux qui les fréquentent. Le premier est destiné aux jeunes gens les plus intelligents, aptes aux études complètes de philosophie et de théologie. S. Charles le bâtit avec beaucoup de soin et de magnificence et l'enrichit de revenus considérables. Il l'entoure d'une sollicitude toute particulière, le visite fréquemment, s'intéresse aux progrès des élèves et les stimule par des entretiens pleins de foi et d'ardente charité. Des conférences publiques y sont souvent organisées qu'il préside lui-même, et auxquelles il est heureux d'inviter les cardinaux et les évêques de passage à Milan.

Outre ce Séminaire d'un enseignement supérieur, il en fonde deux autres, l'un appelé la *Canonica,* pour les clercs qu'on ne jugeait propres qu'à l'étude de la morale et des cas de conscience, et l'autre nommé *Ste-Marie la Falcorine,* pour les prêtres et les curés à qui l'on avait estimé nécessaire d'imposer un supplément d'études avant de leur permettre de continuer leur ministère.

Grâce aux prêtres instruits qui sortirent de ces Séminaires, l'instruction religieuse put être donnée abondamment dans toutes les paroisses du diocèse, et bientôt la face de celui-ci fut toute changée : la religion mieux connue fut mieux pratiquée, les hérétiques mieux éclairés rentrèrent dans le giron de l'Eglise, et comme chacun, à commencer par l'archevêque, pratiquait ce qu'il prêchait, les prédicants de l'hérésie perdirent leur temps en essayant de gagner de nouveaux adeptes dans le diocèse de Milan.

Du reste, pour faciliter la tâche de ses prêtres, S. Charles prit une part active dans la rédaction du Catéchisme du Concile de Trente qui est le plan d'instructions le meilleur et le plus complet, et il leur laissa de nombreuses homélies et discours qui sont autant de modèles de prédication évangélique.

III. — *Comment nous pouvons l'imiter*

En leur procurant des prêtres, des curés instruits, S. Charles a déjà beaucoup fait pour l'instruction religieuse des simples fidèles. Mais cela ne suffit pas à son zèle. Il devine que pour maintenir la foi, aussi bien dans les classes élevées que dans le peuple, il est bon d'y former des élites, et ces élites, il demande aux Ordres religieux de les former.

Sur sa demande, les Jésuites, ces maîtres éducateurs, s'établissent à Milan et y fondent des collèges où viennent s'instruire les jeunes gens des familles nobles ou de condition aisée. Enchanté du bien que font ces collèges, il prie les Jésuites d'en fonder de semblables dans les autres villes de son diocèse, en particulier à Fribourg et à Lucerne. Il fait également venir les Théatins et les Capucins, auxquels il confie la même mission.

En même temps qu'aux enfants des riches, il pense aux enfants des pauvres. C'est pour eux qu'il établit la Société des écoles de la doctrine chrétienne et en rédige les statuts et les règles. Après plusieurs siècles, cette Société continue de faire du bien jusque parmi nous, et sous le patronage de S. Charles, des religieuses dévouées se dépensent sans compter pour l'instruction et l'éducation chrétienne des enfants du peuple.

Voulons-nous bénéficier nous-mêmes du patronage de ce grand saint ? — Contribuons selon nos moyens et nos ressources à répandre l'instruction religieuse autour de nous. Soutenons les écoles libres, les seules où elle continue d'être donnée ; envoyez-y de préférence vos enfants, et par vos générosités, aidez à vivre les maîtres qui les dirigent. — Faites-vous, si vous le pouvez, catéchistes volontaires et aidez les prêtres des campagnes, devenus si rares, et les prêtres des villes, dont le ministère est si surchargé, à préparer à leur première communion tant d'enfants dont leurs familles ne s'occupent pas autant qu'elles le devraient. — Vous êtes capables de diriger un cercle d'étude ? Offrez vos services à votre curé, et sous sa direction réunissez vos camarades et vos compagnes pour parfaire avec eux votre instruction religieuse. — Vous êtes même suffisamment instruits pour donner des conférences publiques ? Prêtez votre concours à nos Directeurs d'œuvres, qui seront heureux d'utiliser vos talents. Et tous, vous aurez bien mérité de S. Charles, dont vous continuerez ainsi la tâche.

* *

Il ne rentre pas dans mon sujet de vous parler de son énergie dans la répression des abus ou la défense des droits de son Eglise, ni de sa charité au cours de la peste de Milan, ni de ses extraordinaires mortifications. Celles-ci, jointes aux fatigues dont je vous ai parlé, finirent par avoir raison de sa santé, et le 4 novembre 1584 il mourait saintement, âgé seulement de 47 ans.

Puisse-t-il, du haut du ciel, protéger le clergé dont il reste la gloire et le modèle, et les fidèles dont le salut lui fut tant à cœur ! Ainsi soit-il.

CONFERENCES A DES JEUNES GENS

VII

CAPRICE OU VOLONTÉ ?

Souvenez-vous, mes chers amis, de nos précédentes causeries : nous disions que l'homme n'est point une machine, mais un être raisonnable ; que sa destinée est fixée par Dieu ; que son but et sa raison d'être, c'est le bonheur, vers lequel Dieu le conduit librement. Car — et ce fut notre dernière causerie — l'homme est doué de libre arbitre. Faut-il en conclure que nous avons le droit de suivre en tout notre fantaisie, d'en prendre et d'en laisser, comme on dit, de satisfaire tous nos caprices ? Ou bien faut-il nous faire de la liberté et de son usage une idée différente de celle qu'on rencontre habituellement? Telle est la question que je pose aujourd'hui.

I. — *Avons-nous le droit de suivre nos caprices ?*

Beaucoup d'hommes s'imaginent qu'être libres, c'est avoir le droit de choisir à leur guise entre le bien et le mal, entre la loi ou sa transgression, entre l'obéissance et le mépris de toute autorité. Nulle contrainte, ni physique ni morale, voilà ce qu'ils nomment la liberté ; et nul de vous n'ignore la triste formule qu'une certaine école tend à répandre dans le monde moderne : « Ni Dieu ni maître. » C'est la formule de la vie facile, qui ne connaît d'autre règle que le caprice.

Mais réfléchissons un peu sur cette parole : « Etre libre, c'est avoir le droit de choisir entre le bien et le mal. » Et pour retirer quelque profit de nos réflexions, essayons d'abord de bien comprendre les termes que nous employons.

Qu'est-ce que *le mal* et pourquoi et quand dit-on qu'une chose est mauvaise ?

Grave question, au sujet de laquelle les moralistes n'ont pas fini de discuter. Les uns prennent comme règle l'utilité personnelle, et disent : « Est bien ce qui vous sert, mal ou mauvais ce qui vous dessert. » D'autres, se basant sur le plaisir, autorisent tout ce qui procure une vraie satisfaction, condamnent ce qui peut nous attirer peine et ennui. D'autres encore, mais s'élevant plus haut, font appel à la conscience, approuvant ce qu'elle approuve, condamnant ce qu'elle condamne. — Opinions divergentes et parfois même contradictoires. Laquelle choisir ? — Ni l'une ni l'autre, car aucune d'elles n'est juste, aucune ne peut satisfaire un homme loyal, une conscience droite.

Et pourtant il y a du vrai dans chacune. En effet, le bien est toujours utile, et le mal ne profite pas, du moins du point de vue éternel, à celui qui le commet. Ensuite, le bien porte en lui-même sa récompense, l'honnête homme a pour lui la conscience du devoir accompli, et qui ne sait qu'il est une justice immanente s'exerçant quelquefois ? Enfin, la conscience est mise en nous pour dicter le bien et pour interdire le mal.

Mais qui donc est assez intelligent, assez éclairé pour savoir exactement et sans crainte d'erreur ce qui lui est le plus utile ? Personne. Aussi devons-nous faire appel au diagnostic d'une intelligence supérieure, parfaitement documentée et clairvoyante, celle de Dieu.

En définitive, nous déclarons *bien* ce que Dieu autorise et approuve ; nous appelons *mal* ce qu'il réprouve et condamne ; et nous n'admettons pas d'autre règle de morale. Celle-là seule nous apparaît comme intangible, universelle, et immuable, faite pour tous les hommes de tous les temps et de tous les lieux.

Reprenons maintenant la formule citée plus haut : « Etre libre, c'est avoir le droit de choisir entre le bien et le mal. » Cela voudrait donc dire : « Etre libre, c'est avoir le droit de rechercher à volonté ce que Dieu commande ou ce qu'il défend. » Or, de deux choses l'une : ou bien, en faisant le mal, c'est le mal lui-même que vous voulez ; ou bien, ce que Dieu appelle un mal, vous le poursuivez comme un bien. Dans le premier cas, vous êtes un monstre, voulant le mal pour le mal, ou un fou, car tout être raisonnable cherche le bien, au moins en apparence; dans le deuxième cas, vous avez donc la prétention d'en remontrer à Dieu, puisque vous opposez votre appréciation à la sienne, votre jugement au sien. Dieu dit : « Ceci est mal » ; vous dites : « Ceci est bien. » Croyez-vous sincèrement que vous puissiez avoir raison contre Dieu ?

J'irai même plus loin et vous dirai : quand vous choisissez le mal, vous prouvez par là-même que vous avez perdu votre liberté, que vous êtes devenu l'esclave de quelque passion. Car, je vous le répète, un homme, à moins d'être un monstre ou un fou, ne choisit pas le mal pour le mal ; et quand encore un tyran comme Néron se plairait à faire souffrir, il y aurait à cela une explication : c'est qu'il y trouverait un certain plaisir. Et si le mal vous apparaît comme un bien, c'est que vous êtes dupe d'un mensonge, aveuglé par une passion, violemment incliné vers cet appât, vers le plaisir défendu, et que vous ne cherchez qu'à vous justifier aux yeux du monde. Mais cet aveuglement, cette passion, cette inclination, c'est la marque que votre liberté est entamée, que vous êtes plus ou moins esclave d'un préjugé ou d'un défaut devenu plus fort que vous.

II. — *Nous avons un guide : la volonté*

Il nous faut donc déduire de ce qui vient d'être dit : se guider en tout et partout d'après ses caprices, c'est être devenu l'esclave de ce qu'il y a en nous de plus bas, c'est avoir perdu tout contrôle de soi et toute force de caractère, c'est avoir aliéné sa liberté. A l'opposé, celui-là est libre qui saura et pourra, quelles que soient les circonstances, suivre droit son chemin, logiquement fidèle à sa conscience, à ses convictions, à son devoir.

Et pour vous reposer un instant de ces considérations un peu ardues, prenons un exemple vivant de ce que j'avance, dans le Nouveau Testament. Deux hommes sont en présence, quelque part, au temps de Notre-Seigneur, Hérode et Jean-Baptiste. Le premier est roi, fantôme de roi, dira-t-on, puisque ses provinces sont sous la domination romaine; pourtant il a encore assez d'autorité pour condamner à mort le prophète.

Par contre, Jean est prisonnier et à la merci d'Hérode, auprès de qui il sait que sa mort est réclamée. Or, Hérode, possédé par sa passion, s'est épris de la femme de son frère ; Jean a élevé la voix et, avec une autorité, j'allais dire une audace incroyable, il s'est présenté devant le roi et, fort des droits de Dieu et de la vertu, il lui a dit : « Tu n'as pas le droit de faire ce que tu fais. *Non licet.* »

La conscience du roi n'est pas complètement éteinte;

s'il a fait enfermer Jean en punition de son audace, néanmoins il se sait fautif ; il recherche volontiers de converser avec lui. Mais voilà, coup de théâtre inattendu, que la femme qu'il aime d'un amour coupable lui réclame la tête de Jean-Baptiste. Tristesse, ennui, contrariété dans l'âme d'Hérode ; il ne voudrait pas faire mourir le prophète, mais il ne veut pas non plus mécontenter cette femme et risquer de perdre ses bonnes grâces. Alors, à contre-cœur, il envoie un soldat dans la prison avec ordre de trancher la tête de Jean-Baptiste. Ainsi fut fait.

Mes chers amis, je vous pose maintenant une question : lequel fut libre et lequel fut esclave? Jean qui ne craignait pas, même sous la menace de mort, de condamner la conduite du roi ; ou le roi, qui ayant entre ses mains la vie du prophète, ordonnait sa mort pour ne pas déplaire à Hérodiade ? Vous avez déjà répondu, n'est-ce pas ?

Interrogez-vous maintenant, examinez votre conscience, faites retour sur votre passé, et demandez-vous si, à l'exemple d'Hérode, vous ne vous êtes point trouvé pris entre le plaisir et le devoir. Vous avez cédé au plaisir ? Pourquoi ? Sans doute parce que vous étiez possédé par quelque liaison ou attache ou désir qui vous enchaînait et vous détournait d'obéir à votre conscience. En ce cas, comme Hérode, ce n'est qu'à regret que vous avez cédé ; vous avez ressenti comme une diminution et une déchéance, le remords et la honte vous ont poursuivi ; et peut-être vous vous êtes dit par la suite : « Ai-je été aveugle et sot ! Si c'était à recommencer, j'aurais plus de jugement et plus d'énergie. »

Avez-vous, au contraire, écouté la voix de la conscience et obéi au devoir ? Cela n'alla pas sans peine, bien sûr ; votre cœur peut-être a reçu une blessure ; mais vous avez remporté une victoire, vous vous êtes élevé, grandi, enrichi moralement, et tandis que dans le cas contraire vous avez baissé la tête comme un condamné, ici vous l'avez relevée comme un triomphateur.

Si vous avez cédé au plaisir, vous êtes sorti de la lutte comme un vaincu ; si vous êtes resté fidèle au devoir, vous avez eu la victoire. Or lequel porte des chaînes, lequel est prisonnier, sinon celui qui a été battu ?

* *

Il ne nous reste plus qu'à conclure.

Il est bien établi que nous sommes libres. Les astres obéissent aux lois que le Créateur leur a assignées et développent leurs révolutions dans le champ qui leur a été fixé. Les animaux, dans la recherche de leur nourriture, n'obéissent qu'à leur instinct aveugle. C'est le privilège de l'homme de n'être point soumis à une force irrésistible. Dieu l'a créé intelligent et libre, afin qu'il pût savoir où sa destinée le mène, et choisir à son gré les moyens les plus adaptés à son tempérament, à ses goûts et à ses facultés pour le conduire au bonheur éternel.

Mais si l'homme abusait de ce noble pouvoir et de ces prérogatives pour se soustraire aux plans et commandements divins, il descendrait moralement au-dessous des êtres sans raison. C'est donc à la volonté, éclairée par l'intelligence, à diriger notre vie, tout comme le pilote, obéissant à l'officier de quart, a le soin de conduire le navire vers le port.

ALLOCUTIONS DE MARIAGE

V

POUR DES FIANÇAILLES

Mes chers amis,

Vous avez voulu que vos fiançailles fussent conclues selon toutes les formes liturgiques et je ne puis que vous féliciter de cette pieuse pensée ! Avant le sacrement qui donne la grâce, le sacramental qui attire les faveurs célestes.

Depuis qu'on a plus ou moins sécularisé le mariage, on est trop porté, même chez les catholiques pratiquants, à envisager les fiançailles comme une simple formalité mondaine, requise pour qu'aux regards du public les futurs époux puissent librement se produire sans encourir la critique maligne.

Mais devant l'Eglise, les fiançailles ont une signification bien plus haute. Le terme latin *sponsalia* indique qu'il s'agit d'une promesse solennelle de mariage, engageant la conscience des futurs époux ; et c'est ainsi que la formule habituelle des bans : « Il y a *promesse* de mariage entre..., » incorrecte pour les autres, qui ne peuvent parler que de *projet*, prendra pour vous sa signification véritable et canonique.

Il y a vraiment promesse. Le vieux français avait trouvé, pour marquer l'état d'âme de ceux qui se reposent ainsi l'un sur l'autre, le mot convenable : la *fiance*. Nous n'en avons conservé que l'expression dérivée : *fiançailles*, laquelle, mieux que toute autre et en raison de son étymologie même, indique le genre de lien qui va vous unir.

C'est une promesse, humainement fondée sur la fidélité à la parole donnée, et qui peut aller, en certaines circonstances, jusqu'à l'obligation de justice. Sans doute, l'Eglise n'entend jamais — le droit canonique fait expressément cette réserve — transformer l'obligation issue des fiançailles en une obligation stricte de contracter le mariage promis, car le mariage, dépendant essentiellement du mutuel consentement, échangé librement par les deux conjoints, aucune loi humaine et même divine ne saurait violenter cette liberté requise à la validité du contrat.

Mais si vous vous « fiez » l'un à l'autre aujourd'hui, c'est que vous entendez bien que l'avenir répondra au présent. Après avoir été des fiancés fidèles, vous fonderez, dès que les circonstances le permettront, le foyer chrétien que vous rêvez.

Quand cette heure aura sonné, nous pourrons vous féliciter plus complètement. Mais dès aujourd'hui, ces félicitations de vos parents et amis vous sont acquises et nous pouvons déjà remercier Dieu d'avoir favorisé, sur les bancs du Lycée et à l'Université, l'heureuse rencontre qui vous a permis de vous connaître, de vous apprécier, de vous affectionner. Et si c'est, comme vous me l'écriviez, ma chère Françoise, l'étude du grec qui fut le point de départ de votre commune destinée, vous aimerez, nouvelle, mais chrétienne et affectueuse Philaminte, redire à votre fiancé le vers des Femmes Savantes :

> ...Souffrez, de grâce,
> Que pour l'amour du grec, Jacques, je vous embrasse..

Mais soyez persuadés tous deux que l'étude du grec, la « khâgne », les certificats de licence si brillamment conquis, la préparation à l'agrégation qui, pour vous, mon cher ami, a touché de si près le but, n'ont été, dans les desseins de Dieu, que des occa-

sions prévues et voulues pour réaliser un plan providentiel arrêté d'avance. Nous croyons souvent conduire nos destinées ; c'est Dieu qui nous mène, et c'est lui qui a tout préparé pour la réussite de votre existence.

Serions-nous donc simplement passifs, comme l'enseigne le fatalisme oriental ? A Dieu ne plaise ! Car si vous-mêmes n'aviez pas travaillé à préparer votre avenir, Dieu n'aurait pu en fixer la trame d'une façon aussi parfaite. Et puis, vous devez aussi compter avec le mérite et le dévouement de vos parents, dont Dieu connaît toute la valeur et qu'il a voulu récompenser en vous. Enfin nous ne saurions oublier les protecteurs du ciel qui, près de Dieu, vous ont continué l'assistance qu'ils vous avaient promise ici-bas, et je suis bien persuadé, ma petite Françoise, que votre marraine, qui était déjà un ange sur la terre, est pour une grande part dans votre bonheur d'aujourd'hui.

Je vais donc recevoir, au nom de l'Eglise, vos promesses de fiancés chrétiens. Nous les consignerons par écrit, comme le prescrit le droit canonique, et ainsi, plus forts et plus courageux, parce que sûrs l'un de l'autre, vous continuerez à préparer votre carrière future, afin d'être bientôt, le plus tôt possible, l'un à l'autre et pour toujours.

SUJETS DE CIRCONSTANCE

Pour une fête du Travail

TRAVAIL PAÏEN, TRAVAIL MATÉRIALISTE, TRAVAIL CHRÉTIEN

Il y a longtemps, chers Messieurs, que l'auteur sacré a écrit, dans le Livre de Job, cette parole très vraie : « L'homme naît pour travailler, comme l'oiseau pour voler. »

Tous les hommes, par conséquent, d'après le plan providentiel, sont des travailleurs. S'ils refusent de l'être, ils pèchent, oserai-je dire, contre nature ; ils transgressent la volonté de Dieu ; ils manquent leur but.

Voulez-vous que, en cette fête des travailleurs si méritants que vous êtes, nous fassions une petite enquête ? Elle ne me semble pas inutile, à notre triste époque. Posons-nous donc cette simple question, à laquelle nous essaierons de donner une réponse aussi claire que possible : « Quelle idée se fait des travailleurs le monde contemporain ? »

Je distingue trois conceptions nettement différentes : deux entachées d'erreur ; la dernière, conforme à la vérité éternelle.

I

Je relève, en premier lieu, la conception païenne : celle qui avait cours, d'abord, dans l'antiquité, en particulier chez les Romains, avant la venue sur terre de N.-S. Jésus-Christ... Vous savez qu'on distinguait alors deux classes d'individus : les hommes libres et les esclaves. Or les esclaves étaient les *travailleurs* de ce temps-là. Ils n'avaient droit à aucun bonheur ici-bas ; ils n'étaient que des « machines » ou des bêtes de somme.

L'Eglise, interprète du Christ, a voulu supprimer et l'idée et la pratique de l'esclavage. Elle y a assez bien réussi. Mais à mesure que l'on obéissait moins à l'Eglise, le paganisme des mœurs a repris le dessus, surtout le paganisme social. On a vu, alors, renaître l'esclavage. Oh ! non pas, certes, dans toute son horreur antique, mais réellement tout de même, mais du moins dans son principe. Combien avons-nous rencontré de maîtres qui considéraient leurs serviteurs, leurs employés, leurs ouvriers, comme des bêtes de somme ! Combien qui vivaient dans le luxe et le plaisir, tandis que leur « personnel » manquait du nécessaire pour lui-même ou pour ses enfants ! Combien d'exploiteurs ! Je ne crains pas de me servir du terme : s'il est sur les lèvres des marxistes, on le trouve aussi dans les Encycliques des Papes.

Ah ! que de maux de l'heure actuelle nous eussent été épargnés, si seulement les patrons catholiques avaient toujours, en toute justice et charité, considéré leurs travailleurs comme des hommes et non comme des outils, comme des frères et non comme des esclaves ! Ils sont en cela, trop souvent (Dieu veuille qu'ils le comprennent enfin, et se convertissent !), ils sont les héritiers directs du paganisme, — plus coupables que les païens, qui ne possédaient pas l'Evangile et sa grande Loi d'amour et son commentaire par les encycliques des Papes !

II

La seconde conception erronée est celle du matérialisme, si sévèrement condamné par S. S. Pie XI dans une Lettre fameuse qu'il faudrait que vous lisiez tous. Elle semble, à première vue, aux antipodes de la précédente, puisqu'elle proclame l'égalité absolue de tous les hommes.

En théorie seulement ; car, en pratique, voyez à quoi elle aboutit. Elle prétend faire du travailleur un maître, le seul maître, — plus : le seul être digne d'exister... En réalité, sous prétexte de l'élever, elle l'abaisse ; sous prétexte de le glorifier, presque de le déifier, elle le ramènerait à l'état qui était le sien au temps du paganisme. Et ce serait logique : les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Le matérialisme dont je parle, et qui est un amas d'hérésies, diminue l'homme ; il le mutile. Il ne voit en lui que le corps et des besoins matériels. Il lui refuse une âme et une destinée surnaturelle. Tout se ramène à la matière et à la terre.

Le philosophe latin Varron disait des esclaves antiques : « Ce sont des machines à voix humaine. » Je ne vois pas, franchement, que, pour nos païens, pour nos « Sans-Dieu », l'idée qu'ils se font des travailleurs ait beaucoup progressé. Mais oui, « des machines à voix humaine », puisqu'en définitive il s'agit de produire, uniquement : plus on produira, et plus on aura droit à l'estime et à la considération.

A la considération de qui ? — De la collectivité. Car le travailleur deviendra la chose, disons la machine à produire de la collectivité. Il ne comptera que dans la mesure où il sera utile à la collectivité.

Une « machine », ai-je dit ; non, moins encore : un simple « rouage » !

De sorte que l'esclavage sera rétabli, — aussi inhumain, aussi terrible que l'ancien.

Le travailleur ne sera plus l'esclave d'un seul. Bon ; mais il deviendra l'esclave de tous. Je ne vois pas ce qu'il y gagnera ; je vois, par contre, très bien ce qu'il y perdra.

Et ce qu'il y perdra, c'est ce qu'il a de plus cher : sa liberté individuelle, sa personnalité, sa dignité d'homme.

N'est-ce pas, exactement, au dire de témoins qualifiés, ce qui se passe à l'autre bout de l'Europe, que

l'on ose appeler le « paradis des travailleurs », et qui n'en est que l'enfer ?

III

Ah ! comme tout cela est loin, bien au-dessous de la conception chrétienne ! Pour elle, le travailleur est grand.

Pourquoi ? — Parce que c'est ainsi que l'homme a été créé par Dieu, qui le plaça, dès le premier instant, dans le paradis terrestre, pour « travailler ». Le travail est donc la condition naturelle de l'homme, voulue par Dieu.

Pourquoi encore ? — Parce que le travail, après la chute originelle, est devenu, par son côté pénible, une souffrance, et que, de la sorte, il nous aide à nous réconcilier, par l'expiation, avec Dieu, et à nous unir à lui.

Pourquoi enfin ? — Parce que Jésus, le Fils de Dieu incarné, a voulu être, pendant la plus grande partie de son existence terrestre, un Travailleur.

Puisqu'il est si haut, le travailleur a droit au respect. Et donnons à ce mot tout son sens :

Qu'on ait égard à sa dignité d'homme ! Il n'est ni animal ni machine. Il n'est pas composé que de matière : il a une âme, créée à l'image de Dieu, — qui a le devoir, donc le droit, de se développer, de progresser, de s'épanouir, — et de gagner la Vie éternelle.

Qu'on retienne qu'il n'est pas, dans le cours normal des choses, un individu isolé, mais un père de famille ; et que son travail doit lui permettre de vivre et de faire vivre tous les siens.

Qu'on le traite enfin, non seulement en camarade, mais en frère !

Telle est, dans ses grandes lignes, et sur ce point précis, la doctrine sociale catholique, si lumineusement rappelée par nos Papes contemporains, en particulier par Léon XIII et Pie XI.

* *

L'occasion n'était-elle pas bien choisie pour la placer sous vos yeux, en la comparant aux autres ?

Conception païenne, conception matérialiste, conception chrétienne : le monde contemporain doit choisir.

Et à bref délai !

De ce choix dépendra ou la catastrophe ou le salut ; ou la fin de notre vieille civilisation ou son progrès comme son épanouissement.

Seule, — qu'on se décide à le comprendre, — seule la conception chrétienne, catholique, apportera à notre pauvre société désemparée, au « monde fatigué », selon le mot du Souverain Pontife, la tranquillité et la paix. Ainsi nous sera assuré le bonheur relatif qu'il est possible d'espérer ici-bas, en attendant le bonheur éternel. Ainsi soit-il.

POUR PRECHER SUR L'HISTOIRE SAINTE

XLIX

L'ÉVANGILE SELON SAINT MATHIEU

Lévi, fils d'Alphée, remplissait à Capharnaüm les fonctions assez décriées de publicain, lorsqu'un beau jour Jésus passa près de lui et lui fit signe de le suivre. Comme son âme était droite, il répondit à l'appel du Maître et mérita d'être inscrit dans le Collège apostolique sous le nom nouveau de Mathieu. Nous connaissons peu de détails sur sa vie ; mais ce qui est indiscutable, c'est qu'il écrivit, sous la dictée de l'Esprit-Saint, un Evangile qu'il nous faut maintenant analyser.

I

Composé principalement pour les Juifs qui se convertissaient à la doctrine du Christ, l'ouvrage de S. Mathieu fut nécessairement écrit dans le dialecte syro-chaldaïque ou araméen qui était la langue courante du pays et de l'époque. On peut lui assigner une date très proche de la Passion du Sauveur, entre l'an 41 et l'an 70 du Ier siècle.

Il débute par une généalogie du Christ, fils d'Abraham et de David. Mais l'auteur souligne tout aussitôt l'origine céleste du Messie, qui n'est pas seulement un envoyé terrestre du Seigneur aux hommes, mais qui est réellement le Dieu éternel, deuxième personne de la Sainte Trinité, incarnée pour notre salut. Ce fait est prouvé par la déclaration de l'ange à Joseph, au sujet de l'Enfant promis à son épouse Marie par l'Esprit-Saint.

Peu après la naissance de Jésus, voici que les Mages d'Orient viennent adorer le nouveau-né, dont une révélation mystérieuse leur avait appris l'incomparable grandeur. Mais bientôt les soupçons d'Hérode, qui craint d'être supplanté par un jeune rival, obligent la Sainte Famille à fuir précipitamment en Egypte ; à peine est-elle en sûreté que la fureur du prince se déchaîne sur les malheureux enfants de la région de Bethléem, et provoque un massacre aussi cruel que vain dans ses résultats. Longtemps après que l'orage s'est apaisé, et lorsque tout péril a été éliminé par la mort d'Hérode, Marie et Joseph quittent leur exil pour venir s'établir, avec Jésus, dans la petite bourgade de Nazareth.

Voilà tout ce que S. Mathieu nous apprend de l'enfance de Notre-Seigneur ainsi que de sa vie cachée. Nous trouverons ailleurs quelques autres détails complémentaires. Mais, en revanche, l'auteur inspiré s'étend avec soin sur la mission du Rédempteur qu'il raconte longuement, sans toutefois s'astreindre toujours à une chronologie de tout point rigoureuse.

Sur cette mission, qui forme l'objet principal de son travail, l'Evangéliste nous fournit une foule de renseignements. Il nous montre d'abord Jean-Baptiste préparant le peuple, par sa prédication ardente, à la manifestation publique du bon Maître. Puis, ce sont les scènes, si magnifiques et si connues, du baptême du Christ dans le Jourdain et de sa triple tentation par le démon dans le désert.

Tout ceci n'est encore qu'un prélude ou, si l'on veut, une préface. Voici maintenant Jésus à l'œuvre. Il vient de quitter son village de Nazareth pour se fixer provisoirement à Capharnaüm, et il commence par appeler auprès de lui quelques hommes de bonne volonté qui deviendront ses premiers disciples. Puis il se mettra à rayonner à travers la Galilée pour faire connaître la doctrine du ciel.

C'est ici que se place l'épisode du merveilleux Sermon sur la Montagne, au cours duquel Notre-Seigneur, bouleversant tous les préjugés établis depuis des siècles, proclame les béatitudes des humbles, des justes, des pauvres, des souffrants, qui, persécutés sur la terre, connaîtront d'éclatantes revanches dans les splendeurs du paradis.

Une fois ce magnifique principe posé, Notre-Seigneur s'applique à développer sa doctrine sainte. Il établit les rapports exacts entre l'antique et le nouveau Testament ; il distingue la véritable vertu de

celle qui n'est qu'une hypocrisie. Il s'applique à détacher ses fidèles des biens trompeurs de ce monde et à leur inculquer les notions de la charité surnaturelle qu'ils devront pratiquer à l'égard les uns des autres. Il leur montre l'utilité pratique ainsi que l'irrésistible force de la prière, et les met en garde contre les obstacles qu'ils rencontreront inévitablement aussitôt qu'ils seront résolus à suivre les règles de la vertu. Il faut que l'édifice de leur sanctification soit bâti sur le roc et non sur le sable ; il importe que chacun fasse passer dans son existence quotidienne les maximes de l'éternité. Et il advint que « lorsque Jésus eut achevé ces paroles, les foules étaient dans l'admiration de sa doctrine, car il les enseignait comme quelqu'un qui a autorité, et non pas comme les scribes et les pharisiens. »

II

Lorsque le Rédempteur fut descendu de la montagne, de nombreuses foules, conquises par son éloquence et par sa grâce, se mirent à le suivre.

Pour fortifier la foi de ces gens qui avaient cru dès l'abord, Notre-Seigneur se mit à multiplier les miracles qui, en démontrant sa surnaturelle puissance, attestaient sa véracité infaillible. Il guérit d'abord un lépreux, ensuite le domestique d'un centurion de la légion romaine campée en Palestine. Un peu plus tard, ce fut le tour de la propre belle-mère de l'apôtre Pierre, ainsi que de nombreux autres malades qui, attirés par le bruit des premiers prodiges, accouraient sur les pas du thaumaturge. Une autre fois, Jésus apaisa miraculeusement une tempête violente qui s'était élevée sur le lac, et il chassa le démon du corps de deux possédés. S. Mathieu place ici l'épisode de sa vocation personnelle et de l'honneur qu'il eut de recevoir à dîner le bon Maître, malgré le scandale des pharisiens. Puis les guérisons merveilleuses reprennent : après celle de l'hémorroïsse, la fille de Jaïre est ressuscitée ; deux aveugles recouvrent la lumière ; un possédé muet est libéré de ses maux.

Cependant le Christ ne perd point de vue l'objet principal de son œuvre : l'enseignement de la Vérité. Pour que l'évangélisation se généralise plus vite, il délègue ses apôtres et leur donne ses directives avant de les envoyer en mission. Lui-même reçoit la visite des ambassadeurs de Jean-Baptiste, dont il fait l'éloge, et il adresse à son Père un ineffable appel en faveur de tous les malheureux.

Comme il fallait bien s'y attendre, l'apostolat du Bon Pasteur suscite les oppositions les plus vives de la part de tous ceux qui se sentent menacés dans leurs intérêts ou repris à cause de leurs vices. Les ennemis de Jésus prennent prétexte des motifs les plus futiles, et même les plus ridicules, pour lui chercher querelle. Très calme et très doux, il oppose simplement aux injures les arguments d'une claire logique sur l'autorité des Saintes Ecritures. Il réduit à néant les objections fallacieuses et, pour mieux se faire comprendre des cœurs candides qui l'entourent, il se met à parler en paraboles, suivant le vieil usage oriental. Tour à tour, il raconte l'histoire du semeur dont les efforts sont plus ou moins féconds suivant la nature du sol qui reçoit les graines ; celle de l'ivraie, si prompte à se mêler aux bonnes semences dans les âmes ; celles du trésor et de la perle ; celle du filet que l'on jette à la mer pour en retirer des poissons de toutes sortes. Autant d'images délicates et poétiques pour nous conduire vers le royaume des cieux.

Ni la sainteté ni la tendresse du Messie n'empêcheront pourtant les colères et les stupidités de s'amonceler contre lui. A Nazareth, dans son propre pays, il devra subir de pénibles outrages, tandis qu'Hérode Antipas, le meurtrier du Précurseur, s'imaginera bizarrement que le Christ n'est autre que le Baptiste ressuscité. A tout cela, Notre-Seigneur ne répond que par de nouveaux bienfaits : afin de nourrir la foule immense qui accourt auprès de lui, il multiplie les quelques pains qu'on lui apporte. Il marche sur les flots du lac de Tibériade, avant de se rendre dans le pays de Génésar et de réduire au silence les pharisiens sur la question de la véritable ou de la fausse pureté. Il guérit une femme chananéenne dont la foi profonde l'avait ému.

Mais comme son heure est déjà proche, et qu'il lui faut assurer la pérennité de son œuvre sur la terre, le Christ songe à s'assurer ici-bas un représentant dont la dynastie devra subsister jusqu'au dernier jour. C'est Pierre qui, dans une scène solennelle, est désigné pour être ici-bas le vicaire de Jésus et le premier des Souverains Pontifes. Ainsi se trouve fondée l'Eglise, contre laquelle, jamais, les puissances d'enfer ne sauront prévaloir. Attentif à tous les dangers possibles, le Messie veut prémunir ses fidèles contre le découragement qui pourrait les envahir au moment où lui-même sera humilié et crucifié : il leur prédit sa Passion et, pour leur garantir le triomphe, en dépit des détresses d'une journée, il se transfigure devant ses amis les plus chers, à qui il apparaît, au sommet du Thabor, dans toute la gloire inouïe de la divinité.

Jésus quitte alors la Galilée pour se rendre d'abord en Pérée, puis, de là, pour la dernière fois, à Jérusalem où l'attend le Calvaire. Le long de sa route, il multiplie encore les instructions graves et les gestes touchants : il parle de la virginité et du mariage; il bénit les petits enfants, dont l'innocence est précieuse à ses yeux; à propos d'un jeune homme qui s'était présenté à lui, il signale le péril de la fortune et exalte la grandeur du renoncement ; il raconte la parabole de la vigne et des ouvriers qui y travaillent, et qui, tous, seront récompensés, même ceux survenus à la onzième heure. Enfin, pour terminer par un geste de condescendante bonté, il guérit les aveugles de Jéricho.

III

Jérusalem est maintenant tout près, Jérusalem où le Christ va connaître l'apothéose et bientôt le supplice.

Il y pénètre d'une façon triomphale : la multitude se presse sur son passage, les enfants jettent sur son chemin des branches d'olivier et clament l'*hosannah* au Fils de David. Le Christ se rend au Temple pour affirmer les droits de sa mission rédemptrice et souveraine. Il développe la menaçante parabole du figuier stérile, maudit et soudain desséché ; les Sanhédrites, qui comprennent fort bien à qui s'adresse la terrible leçon, essaient en vain de le réduire au silence. Ils n'aboutissent qu'à lui faire promulguer une condamnation plus directe et plus éclatante contre eux. Les Pharisiens tentent de le faire tomber dans le piège de leurs questions captieuses : Jésus tranche leurs objections et en prend texte pour délimiter nettement les droits respectifs des pouvoirs spirituel et temporel : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Les Sadducéens sont battus par lui au sujet de la résurrection

des morts. Revenant à la charge, les Pharisiens essuient une nouvelle défaite à propos du plus grand commandement de la Loi, et s'entendent flétrir avec une surhumaine énergie.

Jaloux d'utiliser pour le bien jusqu'à ses dernières heures en ce monde, Notre-Seigneur prêche encore, prêche toujours. Appuyé sur les prophéties de l'Ancien Testament, il annonce d'abord la ruine de Jérusalem, qui va bientôt mettre le comble à ses crimes et subira l'expiation du déicide, puis la fin du monde terrestre, qui sera suivie du jugement général des vivants et des morts.

C'en est trop : le Messie devient trop dangereux pour ses hypocrites adversaires, qui se réunissent en hâte et avisent aux moyens de se défaire de lui au plus vite. Précisément, dans la troupe des fidèles qui environnent le Bon Pasteur, se trouve une âme louche et sombre, prête à tout pour gagner de l'argent. Judas négocie l'incroyable marché qui, pour trente deniers, livrera un Dieu aux puissances du mal.

Dès lors les événements se précipitent. Jésus, qui connaît d'avance tout ce qui doit arriver, tient à faire ses derniers adieux à ceux qui l'ont suivi et aimé d'une dilection particulière. Il réunit ses apôtres dans une salle, afin d'y célébrer le repas liturgique de la Pâque hébraïque, et ses discours, qui prédisent le drame proche, sont empreints d'une incomparable charité. Puis, le cantique rituel ayant été achevé, Notre-Seigneur se rend, tout près de la ville, dans le petit jardin de Gethsémani où, pendant que ses disciples s'endorment lourdement, il subit les affres d'une épouvantable agonie. Puis, les émissaires des princes des prêtres viennent s'emparer de leur proie. Le Messie se laisse arrêter sans résistance ; il est traîné devant le Conseil suprême du Sanhédrin, où, tandis qu'on le condamne à mort, Pierre l'abandonne et le renie.

Mais les droits régaliens sont sortis de la Maison de David : les Juifs ne peuvent plus exécuter une sentence capitale sans y avoir été autorisés par la puissance hostile et dominatrice de Rome. Force est donc de conduire le condamné devant le prétoire du procurateur Pilate, qui devra donner son approbation ou son *veto*. Entre temps, Judas s'est rendu compte de l'énormité de son crime, et loin de se réfugier dans la miséricorde divine, il s'abandonne au désespoir et au suicide. Ponce-Pilate, cependant, devine sans peine l'innocence de Jésus, qu'il voudrait arracher aux fureurs populaires. Mais il est lâche, et l'émeute gronde : il ratifie l'infâme jugement. Le Christ, outragé par les mercenaires et les soldats, va donc être chargé de son gibet, et conduit sur la colline du Golgotha ; on le crucifiera, et pendant trois heures de tortures, il ne cessera de prier pour le monde, et même pour ses persécuteurs. Le dernier soupir exhalé, la victime est descendue de la croix, en hâte, car le repos du sabbat approche. On la roule dans ses linceuls, on la dépose dans un tombeau voisin, que l'on scelle du cachet du Grand Conseil, et que l'on fait garder par des soldats, afin de se garantir contre toute tentative d'enlèvement de la part des sectateurs du Messie.

Mais les précautions des hommes les plus rusés sont dérisoirement vaines en face de la Toute-Puissance d'En-haut. En dépit des gardes, lorsque les saintes femmes se rendent au sépulcre, dès le matin du troisième jour, la chambre mortuaire se trouve vide. Le Christ vainqueur est ressuscité, comme il l'avait promis. Et, pour bien démontrer à tous la réalité de sa vie triomphante, il apparaît, en Galilée, à ses apôtres pour les envoyer à la conquête des nations et leur promettre qu'il demeurera avec eux jusqu'à la consommation des siècles futurs.

L

L'ÉVANGILE SELON SAINT MARC

Les trois derniers Evangiles contiennent substantiellement une matière analogue à celle du premier, c'est-à-dire qu'ils relatent, dans un but doctrinal et apologétique, certains des faits les plus éclatants qui ont marqué le passage du Sauveur parmi les hommes. Tous les quatre, d'ailleurs, se complètent mutuellement, puisque chacun apporte des précisions ou des récits qui lui sont propres. Nous n'aurons donc pas à refaire chaque fois l'histoire de la vie de Jésus ; il nous suffira de noter les particularités les plus intéressantes des évangiles qui suivirent celui de S. Mathieu.

I

Le second Evangile a été composé par S. Marc. Il est à remarquer d'abord que cet écrivain n'appartenait pas au Collège des Douze. Le pseudo-Epiphane a cru pouvoir affirmer qu'il avait compté parmi les 70 disciples ; mais cette opinion est combattue par la généralité des Pères de l'Eglise. On s'accorde à reconnaître qu'il n'avait jamais été en relations directes avec Notre-Seigneur, et qu'il devait être tout jeune encore lorsqu'il s'associa, pour les seconder, aux apôtres S. Pierre et S. Paul. Est-ce à dire que la valeur historique et dogmatique de son ouvrage est diminuée de ce fait ? Pas le moins du monde. En effet, si Marc n'a ni vu ni entendu par lui-même ce qu'il raconte, il a été, en revanche, renseigné de première main par les témoins les plus autorisés de l'œuvre rédemptrice. Contrôlé par S. Pierre lui-même, il ne risquait pas de s'égarer, et du reste l'assistance du Saint-Esprit eût suffi à le préserver de tout péril d'erreur. C'est bien ainsi qu'en a jugé l'Eglise infaillible lorsqu'elle a inscrit son volume dans le Canon authentique des Saintes Ecritures.

Celui que nous sommes habitués à désigner sous le nom de Marc s'appelait, en réalité, Jean. Quelques critiques se sont demandé si, dans les passages où il est parlé de Jean ou de Jean-Marc, il ne fallait pas distinguer deux personnages différents. Mais ils ont contre eux l'avis de tous les meilleurs interprètes, ainsi que les plus lointaines traditions ecclésiastiques. Force nous est donc de donner notre assentiment à la théorie selon laquelle, Jean étant le patronyme réel, Marc était un simple surnom, qui, comme il advient maintes fois, avait fini par prévaloir dans l'usage sur le nom originel et véritable.

S. Marc était de Jérusalem et appartenait à la tribu de Lévi. Sa mère, nommée Marie, devait être fort pieuse, puisque sa demeure servait de lieu de réunion pour les premiers chrétiens de la ville, et que Pierre se réfugia chez elle après que l'ange l'eut miraculeusement fait sortir de son cachot. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le jeune homme ait été, de bonne heure, saisi par le désir de répandre autour de lui la vérité du divin Maître. Il s'attacha d'abord à S. Paul, qu'il accompagna dans sa première expédition, puis à S. Barnabé qu'il suivit dans l'île de Chypre. Mais il fut surtout, et longuement, le disciple du Prince des Apôtres. On lui attribue en outre l'évangélisation de la Basse-Egypte et la fondation de la chrétienté d'Alexandrie, dont il au-

rait été le premier pasteur et au sein de laquelle il aurait subi le martyre.

Entre temps, il avait composé un volume dont la caractéristique la plus frappante est de refléter exactement la prédication de S. Pierre. S. Irénée a pu écrire que « Marc, disciple et interprète de Pierre, a consigné par écrit ce qui avait été annoncé par Pierre. » Avant lui, Eusèbe avait formulé une appréciation semblable, qui devait être reprise plus tard par Clément d'Alexandrie, Origène et tant d'autres. On voit donc l'intérêt particulier qui s'attache à une œuvre composée, en quelque sorte, sous la dictée de celui à qui le Christ avait confié, avec le pontificat suprême, la mission de promulguer sa loi sur la terre.

Il est hors de doute que l'Evangile selon S. Marc fut écrit primitivement en langue grecque. Cela n'empêche point qu'il ait été, suivant toute vraisemblance, rédigé à Rome pour être principalement diffusé de là parmi toutes les nations païennes de la Gentilité. Il faut se souvenir, en effet, qu'au Ier siècle de notre ère, le grec était le langage à la mode, que les Romains de la haute société s'appliquaient à parler avec élégance, et que nul ne pouvait ignorer absolument sans se classer dans la catégorie des quasi illettrés. En employant cette langue, l'auteur sacré assurait donc une publicité plus grande à son livre, surtout dans les hautes sphères qu'il était important de conquérir.

II

A la différence de Mathieu et de Luc, Marc ne nous donne aucun renseignement sur les origines humaines, ni sur l'enfance de Notre-Seigneur. Son ouvrage, d'ailleurs assez bref, débute *ex abrupto* par le récit des prédications de Jean-Baptiste. Ce récit entraîne nécessairement celui du baptême de Jésus par le Précurseur, et l'évangéliste entre alors dans le vif de son sujet : la vie publique du divin Rédempteur.

Celle-ci s'ouvre par la tentation à laquelle le Christ voulut bien se soumettre dans le désert. Après avoir, trois fois, repoussé le démon, Jésus revint dans la province de Galilée et il se mit à enseigner la Révélation, en appuyant ses dires sur des miracles qui démontraient son autorité divine.

Naturellement, cette révolution religieuse, qui bouleversait si profondément les données jusqu'alors admises, et qui atteignait les profiteurs de l'Ancienne Loi dans toutes leurs tares et dans tous leurs vices, n'alla pas sans soulever une opposition fort vive. S. Marc en signale le début, lorsqu'il raconte par quelles interrogations captieuses les Pharisiens essayèrent, dès les premiers temps, de prendre Jésus en défaut. Ces embûches sont si mesquines qu'elles paraissent misérables : témoin l'incident des apôtres critiqués pour avoir, en chemin, cueilli quelques épis de blé. Mais elles n'en demeurent pas moins graves, car elles marquent le commencement d'une lutte formidable qui aboutira au drame du Calvaire.

Jésus se borne à se retirer aux abords du lac de Génésareth, et les foules aussitôt accourent auprès de lui pour faire guérir leurs malades, pour le voir chasser les démons des possédés, réfuter victorieusement les allégations des scribes pharisaïques, apaiser les flots en courroux, et pour entendre ces paraboles poétiques qui voilent à peine de si sublimes enseignements. Quelques incidents sont à retenir, entre tant d'autres : ainsi l'épisode de la Mère et des proches parents de Jésus venant le trouver pendant qu'il discourait, et s'entendant donner cette haute leçon : « Celui-là est ma Mère et mon frère, qui fait la volonté de Dieu. » Ainsi encore cette scène poignante du Messie persécuté et honni par ses compatriotes de Nazareth pour avoir voulu leur apporter la céleste lumière.

Toutefois, rien ne saurait décourager le Dieu qui a fait le sacrifice de s'incarner sur la terre afin de libérer les hommes pécheurs et de les amener aux gloires du paradis. Aussi bien, le Christ continue, en dépit de toutes les clameurs, à multiplier les signes prodigieux et à compléter l'éducation de ses fidèles. Nous n'avons pas à revenir sur tous les points déjà relatés (et généralement d'une façon plus développée) par l'évangéliste S. Mathieu. On peut néanmoins glaner dans l'œuvre de S. Marc plusieurs traits que l'on ne rencontrera pas ailleurs, et qui ajoutent une splendeur nouvelle à la radieuse physionomie du divin Prédicateur.

Celui-ci, avant et après sa Transfiguration, avertit jusqu'à trois reprises ceux qui l'écoutent, des avanies et des misères qui environneront sa mort prochaine. On s'était si habitué à le voir triompher des obstacles, gouverner les forces de la nature, que l'échec apparent qui allait se produire au jour suprême du Vendredi Saint, risquait de provoquer le découragement avec le scandale. Notre-Seigneur, dans sa prévoyance bienveillante, tire d'avance la leçon qui doit se dégager de son immolation imminente et qui permettra d'attendre sans trouble que l'heure de l'épreuve ait fait place à celle de l'éternel triomphe. Puis il se rend dans la Ville sainte, afin que s'accomplissent les prophéties.

Le récit de la Passion reproduit en abrégé, dans ses grandes lignes, celui que le premier en date des évangélistes avait donné. Les princes du peuple se concertent pour acculer à la mort le Novateur sacré dont ils ont tout à craindre. L'occurrence de la fête pascale fournit l'occasion de réaliser le complot. Après la Cène, Jésus, trahi par Judas, va prier au jardin des Olives, où les envoyés du Grand-Prêtre pourront le saisir pour le traîner devant les tribunaux.

Abandonné par tous les siens, le Sauveur, avec l'approbation de Ponce-Pilate, est condamné au dernier supplice. Rudement maltraité par les soldats de Rome, il est conduit au lieu où il doit périr; il est crucifié, il expire, tandis que le voile du Temple se déchire et que le centurion païen qui commande la garde rend hommage à sa divinité. Mais, après l'ensevelissement, trois jours à peine vont passer. Aux premières lueurs de l'aube dominicale, le Christ sort du tombeau, se montre à plusieurs reprises à ses apôtres ; puis il montera au ciel, quarante jours plus tard, tandis que ses serviteurs iront annoncer son nom à tous les peuples de l'univers.

III

Comme on l'a vu, S. Marc a écrit son Evangile à Rome et, sans oublier que cette révélation était destinée à l'humanité tout entière, il s'est spécialement proposé d'amener les païens à la vraie foi.

Pour atteindre ce but, il lui fallait donc insister sur les arguments les plus propres à toucher les gens qu'il voulait atteindre. La notion de Messie, quoique souvent mal comprise, était familière aux enfants d'Israël ; elle eût été, de prime abord, inintelligible pour les gréco-latins. De même l'autorité des prophéties, indiscutable chez les Juifs, ne s'imposait pas clairement aux autres races. Il fallait